Tableau n° 1.2.23 Sulfocarbonisme professionnel

Désignation de la maladie	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Syndrome aigu neuro-digestif se manifestant par vomissements, gastralgies violentes, diarrhées avec délire et céphalée intense.	30 jours	Préparation, manipulation, emploi du sulfure de carbone et des produits en renfermant, notamment
		Fabrication du sulfure de carbone et de ses dérivés ;
Troubles psychiques aigus avec confusion mentale, délire onirique.	30 jours	Préparation de la viscose et toutes fabrications utilisant la régénération de la cellulose par décomposition de la viscose, telles que fabrication de textile artificiels
Troubles psychiques chroniques avec états dépressifs et	1 an	et de pellicules cellulosiques ; Extraction du soufre, vulcanisation
impulsions morbides.		à froid du caoutchouc au moyen de dissolution de soufre ou de chlorure de soufre dans le sulfure de carbone;
Polynévrites et névrites, quel qu'en soit le degré, avec troubles des réactions électriques	1 an	Préparation ou emploi des dissolutions de caoutchouc dans le sulfure de carbone;
(notamment chronaximétriques).		Emploi du sulfure de carbone comme dissolvant de la gutta- percha, des résines, des cires, des matières grasses, des huiles essentielles et autres substances;
Névrite optique.	1 an	Travaux de traitement des sols;
		Stockage de produits agricoles.